Demande de réservation de place – Contrat d'apprentissage

Pour un apprenant de 15 à 29 ans révolus *

Ce document permet de réserver la place d'un apprenant au CFA ainsi que la rédaction de son contrat d'apprentissage

Veillez à compléter tous les champs et transmettre le document par mail : recrutement@afpma.fr

L'inscription au CFA sera confirmée par mail sous réserve des places disponibles et/ou l'obtention d'un diplôme pour certaines formations (ex : Le BAC de la spécialité pour les entrées en BTS)

APPRENANT - Reçu et accepté par le CFA	
NOM-Prénom	
Diplôme/spécialité	Sélectionner la spécialité dans la liste déroulante
Durée :	
Durée de formation : ***Bac Pro : 3 ans / CAP et BTS : 2 ans / Mention, Titre Pro et Bachelor : 1 an*** *Suite à l'entretien au CFA, le recruteur peut décider de réduire la durée de formation en fonction des acquis ou du diplôme déjà obtenu.*	
N° de Sécurité sociale du candidat si vous le connaissez : |__| |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| |__|__|	

ENTREPRISE - Lieu où l'apprenant va suivre sa formation			
Raison sociale		*Forme Juridique*	
Siret		*Code NAF*	
Adresse		*Régime social*	☐ URSSAF ☐ MSA
CP - VILLE		*Téléphone*	
Mail		*Caisse de retraite*	
Nom Prénom responsable		*Effectifs*	
Affiliation	☐ Chambre des métiers uniquement ☐ Chambre du commerce uniquement ☐ Double immatriculation Ch. des métiers et Commerce * ☐ Chambre d'Agriculture ☐ Autre/merci de préciser :	** La double immatriculation :* *Elle concerne notamment les sociétés commerciales qui exercent une activité artisanale et les entreprises individuelles qui exercent à la fois une activité artisanale et une activité commerciale.*	
Code IDCC		*IMPORTANT : L'IDCC est le numéro d'identification de votre convention collective. (4 chiffres)* *Il permet de définir le coût de prise en charge du contrat par votre OPCO.* *Si l'entreprise a un siège social différent de l'entreprise citée ci-dessus avec un IDCC différent, merci de le noter ici : _____.*	

☐ **Nous sommes une entreprise du secteur privé : c'est notre OPCO qui finance la formation :**

Nom OPCO		*Mail*	
Nom - Prénom conseiller		*Téléphone*	

☐ **Nous sommes une entreprise du secteur public :** *Le coût de la formation est pris en charge par l'employeur public.*
Pour la fonction publique territoriale, le coût annuel de la formation est entièrement pris en charge par le CNFPT dans la limite de coûts annuels plafonds établis conjointement par le CNFPT et France compétences. Si le coût proposé par le CFA est supérieur, la différence est à la charge de l'employeur.

INTERLOCUTEUR PRINCIPAL DE L'ENTREPRISE - Personne en charge des dossiers administratifs			
Information importante : *Cette personne sera destinataire des courriers et des mails. Elle aura accès au portail numérique NETYPAREO avec des identifiants et mot de passe pour consulter les dossiers de tous les apprenants ou stagiaires de l'entreprise.*			
Nom - Prénom		*Mail*	
Adresse		*Téléphone fixe*	
CP - VILLE		*Portable*	

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE désigné au contrat - *Condition d'éligibilité du ou des maîtres d'apprentissage*

- *Justifier d'une formation ou expérience professionnelle fixée par l'article L. 6223-8-1 et encadrer 2 apprentis max. plus un redoublant.*
- *Justifier d'1 an d'expérience professionnelle en lien avec la formation s'il est titulaire d'un diplôme ou titre au moins équivalent à celui que prépare l'apprenti ou 2 ans d'expérience professionnelle en lien avec la formation si non titulaire de diplômes ou titre équivalent.*
- *Les stages et les périodes de formation effectués en milieu professionnel, dans le cadre d'une formation initiale, y compris sous contrat d'apprentissage, ou d'une formation continue qualifiante prévue à l'article L. 6314-1, ne sont pas pris en compte dans le décompte de la durée d'expérience requise.*
- ***Pour le CFA : Le MA N°1 sera l'UNIQUE destinataire des courriers et mails. Il aura accès à un portail numérique NETYPAREO avec ses ID/Mot de passe pour consulter le dossier de général l'apprenant et pour le livret numérique d'apprentissage (STUDEA).***

Nous vous conseillons de renseigner 2 maîtres d'apprentissage pour éviter les avenants au contrat.

Maître d'apprentissage N°1		**Maître d'apprentissage N°2**	
Nom (de naissance) - Prénom		*Nom (de naissance) - Prénom*	
Date de naissance		*Date de naissance*	
Mail		*Mail*	
Portable		*Portable*	
NIR (n° sécurité sociale)		*NIR (n° sécurité sociale)*	
Emploi occupé		*Emploi occupé*	
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu		*Diplôme ou titre le plus élevé obtenu*	

DATES DE DEBUT ET DE FIN DE CONTRAT – Merci de bien lire les informations ci-dessous

Les dates de début et de fin de contrat doivent englober les dates de formation au CFA. (Voir en page 3)
Elles déterminent le coût total de la formation et ne doivent pas être modifiées une fois que la convention et le contrat sont rédigés et signés des parties.

- *La durée totale du contrat peut être de 12, 24 ou 36 mois de date à date. (Exemple : BAC en 3 ans : du 16/09/24 au 15/09/27)*
- *La date de début peut être antérieure à la date de rentrée au CFA.*
- *La date de fin ne doit pas dépasser 2 mois après la date de fin de formation prévue au 31/07 de l'année de passage de l'examen.*
- *Si l'apprenti était déjà sous contrat d'apprentissage dans votre entreprise, son nouveau contrat commence dès le lendemain de la date de fin de son contrat précédent.*
- *Le contrat prévoit une période d'essai de 45 jours travaillés en entreprise.*

***Jeune de moins de 15 ans au 31/12/2024 :** sous statut stagiaire scolaire avec convention de formation mise en place par le CFA.*

- *L'alternance CFA/Entreprise débutera obligatoirement à la date de rentrée prévue au calendrier du CFA.*
- *Le contrat d'apprentissage débutera dès le lendemain des 15 ans du jeune.*

Date de début		***Date de fin***	

INFORMATIONS REMUNERATION

En règle générale, c'est le Décret 1992 qui s'applique mais selon la convention collective ou un accord d'entreprise, la rémunération peut être différente.

Année	- de 18 ans		18 - 21 ans		21 -25 ans	26 ans et +
	Décret 92	Métallurgie	Décret 92	Métallurgie	Décret 92	Décret 92
1ère année	27%	35 %	43%	55 %	53%	100%
2ème année	39%	45 %	51%	65 %	61%	100%
3ème année	55%	55 %	67%	80 %	78%	100%

- *Le pourcentage de rémunération à appliquer est celui de l'année d'entrée en formation et non l'année de contrat. (Ex : Dans une entreprise de métallurgie, un apprenti de 19 ans qui entre directement en 2ème année de Bac Pro sera rémunéré sur la 2ème année, c'est-à-dire à 65% du SMIC.*
- *Les contrats d'apprentissage successifs donnent droit à un maintien de rémunération en termes de pourcentage si la convention collective de l'entreprise est identique à celle de l'employeur précédent.*
- *Les mentions complémentaires : Majoration de 15 points à appliquer sur les pourcentages des minimas prévus au code du travail (Décret 92). Pour la convention METALLURGIE, les 15 points s'appliquent sur le pourcentage conventionnel.*

Souhaitez-vous recevoir le CERFA du contrat d'apprentissage pré-rempli par le CFA ? Si oui, attendez la réception de la convention de formation et du contrat à signer avec l'apprenti pour faire votre demande de prise en charge auprès de votre OPCO.	☐ **Oui** ☐ **Non**

Fait le :		*A :*		*Nom Prénom*	

Dates de rentrée au CFA 2024

CAP	1ère année formation 2 ans	2ème année formation 1 an
Réalisation Industrielle en Chaudronnerie Option A	16/09/2024	30/09/2024

BAC PRO	1ère année - 2nde Pro formation 3 ans	2ème année - 1ère Pro formation 2 ans	3ème année - Terminale formation 1 an
Logistique	16/09/2024	09/09/2024	26/08/2024
Maintenance des Systèmes de Production Connectés	16/09/2024	09/09/2024	26/08/2024
Métiers de l'Electricité Environnement Connectés	16/09/2024	09/09/2024 (gr1/2)	26/08/2024 (gr1/2)
Technicien en Chaudronnerie Industrielle	16/09/2024 (gr1/2)	09/09/2024 (gr1) 20/08/2024 (gr2)	26/08/2024 (gr1/2)
Technicien en Réalisation de Produits Mécaniques	16/09/2024	20/08/2024	26/08/2024

Mention Complémentaire et Titre Pro	Formation 1 an	Formation 2 ans
MC Technicien Soudage	09/09/2024 (gr1) 23/09/2024 (gr2)	
TP Technicien d'Equipement et d'Exploitation en Electricité	20/08/2024	
TP Technicien de Maintenance Industrielle	20/08/2024	
TP Electricien d'équipement du bâtiment	A DEFINIR nous contacter	
TP Technicien Supérieur Méthode en Exploitation Logistique	09/09/2024	23/09/2024

BTS	1ère année formation 2 ans	2ème année formation 1 an
Conception des Processus et Réalisation de Produits OPT B : Sérielle	09/09/2024	20/08/2024
Conception des Produits Industriels	09/09/2024	20/08/2024
Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle	09/09/2024	20/08/2024
Conseils et Commercialisation de Solutions Techniques	09/09/2024	20/08/2024
Electrotechnique	09/09/2024	20/08/2024
Maintenance des Systèmes de production	09/09/2024	20/08/2024
Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Electronique - Option IR	09/09/2024	20/08/2024

Date de fin de formation au CFA : le 31/07 de l'année de passage du diplôme pour toutes les formations

Bachelor	dates de formation
Technicien spécialisé en Intégration des Procédés	A DEFINIR nous contacter
Technicien spécialisé en maintenance avancée	A DEFINIR nous contacter